RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DECLARATION

En cas de mariage sous un régime de communauté légale ou conventionnelle

Je soussigné(e) : ABOUSALEM Mohamed
(*Nom d'usage*)

Nom de jeune fille : .....

Prénoms : Mohamed

Né(e) le : [redacted]

[redacted]

[redacted] ou épouse de : DELPHIN-POULAT Audrey

Date et lieu de mariage : 21/06/2024 à AYN (73370)

DECLARE :

Sous ma responsabilité, à l'occasion de ma demande d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et, ou au Répertoire des Métiers, qu'en conformité de l'art. L526-4 du code de commerce (issu de la loi du 1er août 2003 pour l'initiative économique) disposant que :

« Lors de sa demande d'immatriculation à un registre de publicité légale à caractère professionnel, la personne physique mariée sous un régime de communauté légale ou conventionnelle doit justifier que son conjoint a été informé des conséquences sur les biens communs des dettes contractées de l'exercice des sa profession. »

Que j'ai donné à mon conjoint en biens une information sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession commerciale et, ou artisanale sur les biens communs.

Fa[redacted] le 18.03.2025
(*Signature*)

[redacted]